



ADEPALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 février 2024

L'ADEPALE SALUE LES ANNONCES DU GOUVERNEMENT MAIS APPELLE À DES MESURES GLOBALES POUR LA FILIÈRE ALIMENTATION FRANÇAISE

L'ADEPALE, porte-voix des 3000 PME et ETI de l'alimentation, transformatrices en France des produits des filières agricoles et de la pêche françaises, salue l'annonce par le gouvernement d'inscrire la souveraineté agricole et alimentaire comme intérêt fondamental pour notre Nation. C'est la reconnaissance d'un secteur vital pour notre pays et pour l'Europe.

Elle se félicite à nouveau de la volonté de faire respecter les lois Egalim, par un renforcement des contrôles et des sanctions. Trop d'acteurs ont récemment persisté à imposer des baisses de prix, principalement aux PME et ETI françaises, sans tenir compte des coûts de production agricole. Le futur projet de loi annoncé par le Premier ministre devra créer les garanties d'un nouvel équilibre pour l'ensemble de la filière.

L'ADEPALE salue également les annonces du gouvernement visant à sécuriser le monde agricole, notamment au travers de mesures sur la revalorisation de leur travail, sur l'accès aux aides, la lutte contre la concurrence déloyale et la volonté de simplification et non-surtransposition.

Cependant, elle considère que la reconnaissance de la souveraineté alimentaire comme intérêt fondamental du pays et les futures réformes annoncées seraient vaines si elles ne concernaient pas également les acteurs de la transformation, en particulier les PME et ETI, au cœur des solutions puisqu'elles sont le premier débouché des filières agricoles françaises (50% de la production agricole nationale est transformée par les PME et ETI).

En effet, l'actualité récente a rappelé que, sous pression de la grande distribution, de la restauration et de la concurrence internationale, les PME et ETI alimentaires sont confrontées aux mêmes difficultés que le monde agricole.

Confrontées à la baisse continue de leur valeur ajoutée depuis 15 ans, elles manquent de moyens pour mettre en œuvre les investissements indispensables à la modernisation de leurs outils industriels et leurs ambitions pour transition écologique.

Des mesures en faveur d'une meilleure répartition de la valeur sont indispensables, mais il est nécessaire de s'attaquer à la racine du problème concernant les coûts de production et la compétitivité.

L'ADEPALE appelle à nouveau les pouvoirs publics à lancer une grande politique de réarmement de la filière de l'alimentation et des 3000 PME et ETI transformateurs des filières agricoles et de la pêche implantées sur tout le territoire.

L'ADEPALE se tient à la disposition du gouvernement pour poursuivre les chantiers engagés en 2023, notamment à travers le Comité stratégique de filière et le plan de soutien aux industries agroalimentaires.

À propos de l'ADEPALE, association des PME et ETI alimentaires transformateurs en France.

Au cœur de la chaîne alimentaire française, les plus de 3 000 PME et ETI représentent 56% du chiffre d'affaires (110 milliards d'euros) et 63% de l'emploi (275 000 salariés) de l'industrie agroalimentaire française. Aux côtés de quelques grands groupes, ces PME et ETI font vivre le tissu économique local par leur dynamisme et s'inscrivent dans la vie quotidienne des Français à travers des produits et des marques emblématiques bien connues et appréciées des consommateurs.

L'ADEPALE fédère les Entreprises du Traiteur Frais (**ETF**), la Fédération française des Industries d'Aliments Conservés (**FIAC**), les Entreprises des Glaces et Surgelés (Les **EGS**), la Fédération Nationale des Légumes Secs (**FNLS**), le Syndicat des Fabricants de Végétaux Frais Prêts à l'Emploi (**SVFPE**) et le Syndicat de la Rizerie Française (**SRF**).

www.adepale.org

Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE

vous remercient de votre attention.

Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr